

AVIS DE CONSULTATION N° 04/DZLE/2019

OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRE-PLEINS AU NIVEAU DE LA ZONE LOGISTIQUE EXTRA PORTUAIRE D'IGHIL OUBEROUAK

L'Entreprise Portuaire de Bejaia lance une consultation pour la sélection d'un ou plusieurs soumissionnaires à qui, il sera délivré une autorisation d'occupation de terre-plein en quatre (04) lots séparés, situés au niveau de la zone logistique extra-portuaire d'Ighil-Ouberouak (*Commune de Tala-Hamza, Daïra de Tichy, Wilaya de Bejaia*).

N° lot	Désignation	Superficie	Mise à prix minimum par mètre carré (M ²)	Mise à prix minimum globale le Mois	Durée de l'autorisation
01	Terre-plein n°01	3 141,00 M ²	100,00 DA/TTC/M ² /mois	314 100,00 DA/TTC/mois	Deux (02) ans renouvelable deux fois
02	Terre-plein n°02	4 660,00 M ²	100,00 DA/TTC/M ² /mois	466 000,00 DA/TTC/mois	Deux (02) ans renouvelable deux fois
03	Terre-plein n°03	4 403,00 M ²	100,00 DA/TTC/M ² /mois	440 300,00 DA/TTC/mois	Deux (02) ans renouvelable deux fois
04	Terre-plein n°04	1 628,00 M ²	100,00 DA/TTC/M ² /mois	162 800,00 DA /TTC/mois	Deux (02) ans renouvelable deux fois

Les candidats intéressés peuvent présenter une offre pour un seul lot ou plusieurs offres séparées pour plusieurs lots.

Seules les entreprises et opérateurs économiques (personnes morales ou physiques), inscrits au registre de commerce et ayant retiré le cahier des charges, peuvent soumissionner.

Les candidats peuvent retirer le cahier des charges auprès :

- De l'Entreprise Portuaire de Bejaia « EPB », Direction des Zones Logistiques Extra-portuaires, sise au 13, Avenue des frères Amrani, 06000 Bejaia.
- Du service de l'Administration et des finances, zone logistique de Tixter, sise à la commune de Tixter, Daïra Ain-Taghrout, Wilaya de Bordj-Bou-Argeridj.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé à : **ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA / Direction des Zones Logistique extra portuaire / Siège social : 13, avenue des frères Amrani 06000 Bejaia**

Les offres doivent comporter un dossier de candidature et une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « DOSSIER DE CANDIDATURE » ou « OFFRE FINANCIERE », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :

Soumission :
CONSULTATION N° 04/DZLE/2019
OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRE-PLEINS AU NIVEAU DE LA ZONE LOGISTIQUE
EXTRA PORTUAIRE D'IGHIL OUBEROUAK
Lot n° -----/ -----/ -----/ -----
« NE PAS OUVRIR »

Pièces exigées dans le dossier de la consultation :

DOSSIER DE CANDIDATURE :

1. cahier des charges signé et paraphé.
2. Une copie de l'extrait d'inscription au registre de commerce.
3. Une copie des statuts de la société dans le cas d'une personne morale.

4. Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire,
5. Une copie de l'extrait de rôles lié à l'activité apuré ou avec échéancier (de moins de 03 mois),
6. Une copie de la carte d'immatriculation fiscale.
7. Engagement – **annexe 1** du cahier des charges.
8. Une déclaration de l'activité projetée sur le site conformément au modèle - **Annexe 2** du cahier des charges (**pour chaque lot**).

N.B :

- **Les copies des documents fournis doivent être lisibles, et en cours de validité.**

OFFRE FINANCIERE

1. Une proposition de redevances. **annexe 3** du cahier des charges (**pour chaque lot**).

La date et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au **07/07/2019 à 13h30**.

L'ouverture des plis se déroulera en séance publique en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et interviendra le même jour que la date limite de dépôt des offres, soit le **07/07/2019 à 13h30**.

Au cas où la date limite de dépôt des offres correspond à un jour férié ou un jour de repos légal, le délai sera prolongé au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre, pendant une durée de **Soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue après la date et l'heure limite de dépôt des offres ou non conforme aux conditions du cahier des charges sera rejetée.